

DÉPLIANT SUR L'AUTOTEST DESTINÉ AU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

1. RÉALISATION DU TEST

- Poursuivez chaque étape de la notice.
- Attention: NE PAS TOUCHER le coton de l'écouvillon!
- Vérifiez le résultat du test à 15 minutes juste, en vous basant sur les explications de la notice.
- Communiquez le résultat (positif/négatif/invalide) via: <u>www.schnelltest.ostbelgienbildung.be</u>. Au cas où vous travaillez à plusieurs écoles, choisissez l'école dont vous avez obtenu les kits de test.
- Les tests invalides sont à répéter avec un nouveau kit de test. Dans ce cas, veuillez communiquer, en plus du résultat invalide, le résultat du nouveau test.

2. RÉSULTAT AUTOTEST POSITIF – QUE FAIRE?

- Mettez-vous en quarantaine et informez votre institution. Au cas où vous travaillez à plusieurs écoles, veuillez informer chaque école.
- Prenez contact avec le Centre de contact (02/2141919) et demandez de recevoir:
 - un certificat de quarantaine de 3 jours que vous transférez à votre institution ainsi que au médecin de contrôle.
 - ▶ un code afin de pouvoir fixer un rendez-vous pour un test PCR.
- N'oubliez pas à communiquer le résultat de l'autotest via: www.schnelltest.ostbelgienbildung.be.
- Au cas où vous présentez/développez des symptômes, communiquez ce fait à votre institution.

3. RÉCEPTION DU RÉSULTAT PCR

- Contactez votre médecin traitant.
- Communiquez à votre institution:
 - Le résultat du test PCR
 - Le cas échéant, la durée de la quarantaine/de l'isolement
- En cas d'isolement, demandez un certificat d'isolement que vous transférez à votre institution ainsi que au médecin de contrôle.

En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant, même en cas d'un autotest ou d'un test PCR négatif.